

COMPTE RENDU SUD de la CMP BASSMS du 26 septembre 2023

Présents :

DGT (présidence)

OP : AXESS (FEHAP, NEXEM, CRF)

OS : SUD, CGT, FO, CFDT

Déclaration liminaire CGT, FO, SUD (Ci-joint).

1/ Approbation du PV

Pas de remarques particulières.

2/ « 183 euros pour tous » / Accord de méthode (Points traités simultanément)

Les organisations syndicales SUD/CGT/FO réitèrent leur proposition d'accord de 183 euros pour tous, tout de suite et sans contrepartie et préalablement à toute négociation.

Axess répond à la déclaration liminaire : Le problème des exclus du SEGUR ne trouvera sa solution que dans la convention collective unique. Elle propose d'inclure dans l'avenant CPPNI (Accord de méthode) le « principe » de l'extension du SEGUR « au plus tard » dans la future convention collective unique et pas avant (Ce qui va prendre du temps). La proposition d'AXESS est sous forme d'un « Revenu minimum garanti conventionnel » qui aura donc tendance à être grignoté par l'inflation petit à petit.

Axess propose par ailleurs dans l'accord de méthode « une prime bas salaire » qui viendrait compenser, en attendant et de manière partielle, l'indemnité Laforcade pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 23 822 Euros brute (Soit 17 866 euros net, environ 1490 euros mensuel). Un nouveau tassemement de grille en perspective....

AXESS, sur un ton condescendant, estime que les syndicats n'ont pas de réponses plus construites et n'ont rien obtenu de plus.

La grosse arnaque de cet accord et de ces mesures réside dans le fait que « la mise en œuvre effective de cet accord est conditionné à l'obtention de garanties de financement par secteur d'activité et par financeurs »



Nous savons ce que cela à déjà produit pour le SEGUR 1...Cela revient à vider cet accord de toute substance et de toute effectivité, le rendant complètement facultatif pour les financeurs... La question de l'opposabilité se pose et doit se poser ici. Nous sommes bien face à une gigantesque opération de communication !

Pour la CFDT, La temporalité n'est pas réaliste. Au regard de l'inflation, la proposition de salaire minimum à 23 822 euros devra être révisée.

La CGT demande l'ouverture de négociation pour que le salaire minimum dans la BASSMS soit au moins égal au SMIC plus 183 euros.

AXESS prétend que la proposition répond à tous les points de la déclarations liminaires et juge donc inacceptable la cécité des organisations syndicales.

Pour nous l'aveuglement est du coté d'AXESS qui ne prend pas réellement la mesure de l'urgence sociale !!

Pour FO, AXESS continue sur sa stratégie de pression et de culpabilisation. La situation reste inacceptable et bloquée.

Les OS demandent la confirmation du montant de l'augmentation du salaire minimum. La CGT calcule pour sa part 13,62%. Au regard de l'inflation, ces garanties n'en sont pas. La CGT demande que le SEGUR soit sécurisé pour tous dans le salaire minimum.

La CFDT indique prendre acte des avancées et considère « un point d'étape ».

Axess rebondit sur ces propos : Cet accord de méthode fixe un cap ambitieux pour le secteur.

Suspension de séance à la demande de SUD : A la reprise de la séance : Nouvelle lecture de la même déclaration liminaire (SUD/CGT/FO)

Pour SUD, trois points doivent être revus pour commencer à discuter et retourner vers ses instances :

- Supprimer la référence au chantage
- Supprimer le conditionnement à l'accord des différents financeurs
- Etudier la question de la Rétroactivité pour les exclus du SEGUR

La CGT rappelle qu'elle veut sanctuariser les 183 euros qui, sinon, auront vocation à disparaître.

Axess est d'accord pour retirer le mot accord de méthode et inclure une clause de revoyure sur le minimum conventionnel sous la forme d'un engagement à « mesurer » l'impact de chaque augmentation du SMIC. AXESS accepte aussi une actualisation du calendrier.

Rien sur le reste....

Avec ces modifications AXESS met l'accord à signature et choisit donc le passage en force. Les organisations syndicales ont jusqu'au 16 octobre pour signer l'accord en l'état et 15 jours de plus pour faire valoir un éventuel droit d'opposition.

Pour la CFDT c'est le principe même d'un accord de ne pas être parfait. Elle demande des précisions sur la structuration de la rémunération et déclare prendre acte de la proposition en l'état...



Pour FO c'est inadmissible et indique que leurs instances iront probablement vers un droit d'opposition.

La CGT indique également son intention de demander un droit d'opposition à ses instances.

Pour SUD, AXESS ne comprend rien et continue son chantage et sa tentative de culpabilisation. Notre position est claire : SUD ne signera pas un accord sans garantie de financement et non opposable en droit. Nous rappelons notre proposition d'avenant du mois de juin (183 euros pour tous), balayé d'un revers de main...

La CGT entend les avancées mais maintient ses craintes et préférerait que les accords sur le salaire minimum et « 183 euros » pour tous soient séparés. Tout comme SUD, Elle exprime à nouveau sa réticence sur une signature bloc par bloc (Ou thème par thème).

SUD ne s'exprimera pas sur un accord remis en séance et retournera vers ses instances.

La CFDT exprime un accord sur le découpage des thèmes qui traite les sujets les plus importants d'abord.

Pause méridienne

La séance reprend par une discussion sur le financement paritaire des expertises afin de couvrir les besoins pour la négociation de ce nouveau champ conventionnel.

Plusieurs propositions de reformulation sont ensuite étudiées...

FO, comme SUD et la CGT rappellent leur attachement à des droits opposables, ce qui n'est pas le cas ici...

L'accord est ouvert à signature jusqu'au 16 octobre.

Question de l'opposition à traiter.

3/ Classification/rémunération

La journée est bien avancée : AXESS propose des évolutions censées répondre aux préoccupations exprimées par certaines OS en termes de sécurisation des déroulés de carrière.

AXESS propose, en séance et sans remise préalable, à nouveau son système de classification « usine à gaz » difficilement compréhensible avec seulement 3 niveaux de progression automatique par métiers. Quelle évolution de carrière !!

Le reste est soumis à la « valorisation des compétences » appréciée par l'employeur... (Salaire au mérite et individualisé).

Axess tente de vendre en échange une Garantit d'évolution à 4% tous les 4 ans sur l'ensemble de la carrière qui inclue tous les critères : Valeur du point + Ancienneté+ montée en compétence.

En gros 40% d'évolution (en euros constants sur une carrière !!!) là où nos conventions peuvent aller à près de 75% HORS INFLATION ! LUNAIRE....

Les différentes OS feront des projections chiffrées et concrètes sur la base de cette nouvelle proposition dès réception des documents.

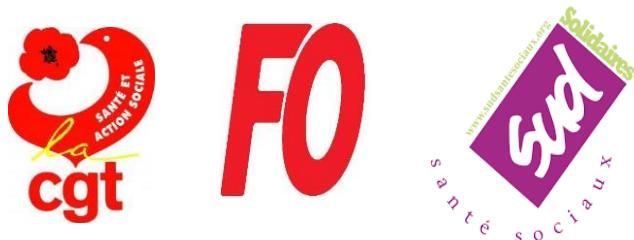
4 L'accord pénibilité est également ouvert à signature



C'est une coquille vide qui ne tient compte que des critères « Manutention », « Postures » et « Vibrations mécanique » occultant notamment les risques psycho-sociaux...Une aberration pour notre secteur et de ses réalités !!

Le seul intérêt pour AXESS étant ici d'obtenir un éventuel financement public (FIPU : Fond d'Investissement dans la prévention de l'usure professionnelle).

CPPNI BASSMS 26 septembre 2023



FAUX, il n'y a pas de mesure salariale 183 euros pour les exclus du Sécur !

Les employeurs du secteur (AXESS) et la CFDT communiquent sur une mesure salariale qui compenserait enfin les 183 euros nets mensuels dont sont privés les exclus du Sécur depuis avril 2022.

C'est faux :

- Les propositions employeurs ne sont pas à la hauteur de 183 euros puisqu'elles se substituent aux primes existantes (majoration internat, prime décentralisée ...Etc.)
- Les propositions employeurs sont conditionnées à l'acceptation des différents financeurs (ARS, Conseil départemental, Dreets ...)
- ET surtout, les mesures salariales ne s'appliqueraient qu'après conclusion d'un hypothétique accord sur les classifications d'une convention collective unique,

CGT, FO et SUD dénoncent toute tentative de passage en force.

Une fois encore c'est le chantage qui l'emporte sur la négociation. Ce n'est pas acceptable.

CGT, FO et SUD useront de leur droit d'opposition si nécessaire, et revendiquent les 183 euros pour tous, tout de suite, et sans contrepartie.

Face à l'inflation et à la misère salariale, l'urgence est bien à l'augmentation générale des salaires. Une vraie augmentation.

